

L'action citoyenne ne doit pas être un délit **SOLIDARITE** avec Sami Benméziane

Sami Benméziane, professeur des écoles à Indre (Loire-Atlantique), a été jugé coupable de « rébellion avec violence » par le tribunal correctionnel de Nantes le 10 mars 2009. Il a été condamné au pénal à 500 euros d'amende avec sursis ; sa condamnation n'est pas inscrite sur le volet 2 de son casier judiciaire. Au civil, le policier reçoit une provision de 2000 euros de dommages en attente d'une expertise et d'un jugement définitif qui pourrait augmenter considérablement cette somme. D'autre part, l'Etat demande le remboursement du salaire et des charges pour les 206 jours d'incapacité temporaire de travail que le policier a obtenus ainsi que le remboursement des frais médicaux.

Au final, le montant à déboursier pourrait atteindre les 30 000 euros, voire les dépasser.

Pour le comité de soutien à Sami cette condamnation est une injustice

Au printemps 2008, le mouvement de parents et d'enseignants-es contre les suppressions de postes dans l'Education Nationale et contre le démantèlement du service public contenu dans les mesures Darcos s'amplifie en Loire-Atlantique, les actions se multiplient : grève reconductible, occupations d'écoles par les parents, forum d'information, soutien d'élus, pique-nique citoyen, nuit des écoles... Le 24 mai, plus de 15 000 personnes défilent sous la pluie dans les rues de Nantes.

Le 11 juin, une délégation intersyndicale et FCPE devait être reçue par l'Inspecteur d'Académie. Environ 400 personnes (enseignant-es, militant-es syndicaux ou associatifs, parents d'élèves et enfants...) occupent symboliquement et pacifiquement les locaux, elles ne demandent qu'une seule chose : être enfin entendues. L'intervention de la police, sans aucune sommation, n'avait pas lieu d'être : la manifestation était pacifique, rien ne justifiait la violence utilisée.

Sami n'a pas agressé le policier

Les 28 000 signataires de la pétition savent que ce qui lui est arrivé aurait pu arriver à n'importe quel participant-e à cette action. **Sami Benméziane est victime** de la volonté gouvernementale de réprimer les mouvements sociaux. Nous continuerons à le soutenir, ainsi que les autres militants arbitrairement incriminés un peu partout en France.

Ce procès est un procès politique.



Comité de soutien pour Sami Benméziane

L'article 2 des statuts de l'association précise ses buts :

- Mener une campagne locale et nationale pour la défense et la relaxe de Sami Benméziane,
- Récolter des fonds pour le paiement des frais (honoraires d'avocat, assignation de témoins, frais d'huissiers, papier, transport...) liés à la procédure en cours à l'encontre de Sami Benméziane.

Vous avez été nombreux à témoigner votre soutien à Sami en adhérant au comité et en signant la pétition. Aujourd'hui,

le comité de soutien lance une campagne de soutien financier

afin d'aider Sami à faire face aux frais à sa charge dans les prochains mois.

INFOS PRATIQUES

<p>Le comité a une adresse : Comité de soutien pour Sami Benméziane Case postale 8 8 place de la Gare de l'Etat 44276 Nantes cedex 2</p> <p>Une adresse électronique : comitedesoutiensami@orange.fr</p> <p>Un blog : http://comitedesoutiensami.hautetfort.com/</p>	<p>Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « Comité de soutien pour Sami Benméziane » et envoyés à l'adresse ci-contre.</p>
--	--



**Comité de Soutien
pour
Sami Benméziane**
Association loi 1901
déclarée en préfecture 44

case postale 8
8 place de la gare de l'Etat
44276 Nantes cedex 2

Nom Prénom :

Adresse électronique
OU
Adresse postale

J'adhère

Je verse €
(minimum 5 €)
par chèque
en liquide

Je verse € par chèque - en liquide
(montant libre)

Je soutiens